



ELEMENTS DE REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

BOULOGNE-BILLANCOURT – Le 19 décembre 2024

Par suite de la réalisation de la distribution exceptionnelle d'un montant de 5,29 euros par action décidée par l'assemblée générale ordinaires des actionnaires le 31 octobre 2024 et mise en paiement le 16 décembre 2024, le Conseil d'Administration réuni le 18 décembre 2024, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, a pris la décision de procéder à un ajustement des droits des bénéficiaires d'actions gratuites en cours d'acquisition à la date de la distribution exceptionnelle.

A cet effet, et en application des stipulations des règlements des plans d'actions gratuites approuvés par le Conseil d'Administration de la Société les 17 avril 2023 et 29 avril 2024 et dont la période d'acquisition était en cours au 18 décembre 2024 (les « Plans »), le Conseil d'Administration a procédé à un ajustement des droits des bénéficiaires, augmentant le nombre d'actions ainsi attribuées sur la base d'un multiple de 1,28.

Le Directeur Général bénéficie de cet ajustement de façon identique aux autres bénéficiaires d'actions gratuites et les présents éléments d'information sont rendus publics en application du Code Afep-Medef.

Après application du ratio d'ajustement précité, le nombre d'actions de performance attribuées au Directeur Général s'établit comme suit :

	Nombre d'actions de performance attribuées <u>avant</u> la Distribution Exceptionnelle*	Nombre d'actions de performance attribuées <u>ajusté</u> *
Plan n° 1 - 17 avril 2023	41 451	53 057
Plan n°2 – 29 avril 2024	43 681	55 912

(*) Nombre cible d'actions subordonné à l'atteinte de 100% des conditions de performance prévues dans les Plans